



## Droit de garde

-----  
Par Solexis

Bonjour,

Je suis séparée depuis quelques mois. J'ai appris que monsieur s'est installé à l'autre bout de la France deux mois après son déménagement avec sa nouvelle compagne.

Notre enfant n'est pas au courant et n'a jamais rencontré cette dame. Monsieur veut notre enfant un mois cet été et toutes les petites vacances...

Que puis-je faire ?

Vous en remerciant par avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez saisir le JAF pour statuer sur les conditions de résidence et de prise en compte des frais pour votre enfant. Avocat recommandé (mais pas obligatoire).

-----  
Par Solexis

C'est fait...il m'a informé deux jours avant l'audience de cette situation... nous avons donc demandé un report... mais je m'inquiète pour la suite et ce qui sera décidé à la veille des vacances...

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si aucun jugement n'est déjà en place, en attendant la décision du JAF veillez à ne pas rompre les liens entre l'enfant et son père.

S'il n'est plus en bas âge, la demande du père de le prendre la moitié des vacances est raisonnable sauf danger pour votre enfant. Proposez-lui des dates et demandez-lui d'assurer les trajets.

Sauf si vous savez qu'elle est dangereuse la compagne du père n'a aucun rôle à jouer dans cette histoire.

-----  
Par Solexis

Je sais juste que c'est elle qui gardera notre enfant... mais ils ne se sont jamais rencontrés...  
Je fais appeler mon fils chaque dimanche.